



19.06.07

Paris, le 28 juin 2019

Madame la Ministre,

Depuis le lancement du programme Action Cœur de Ville, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, suit avec un grand intérêt les avancées des 222 territoires lauréats.

Ce programme attire de très nombreuses communes et intercommunalités qui rencontrent des problématiques identiques à celles aujourd'hui intégrées dans le programme Action cœur de ville.

C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail *ad hoc*, s'appuyant sur la force de proposition des adhérents de l'Association souhaitant approfondir le sujet et faire bénéficier les autres communes et intercommunalités de retours d'expérience.

L'objectif du groupe de travail est en effet de réfléchir ensemble et de déterminer selon quelles conditions l'opération de revitalisation de territoire peut, indépendamment du programme Action Cœur de Ville, améliorer la dynamique et la cohésion d'un territoire à l'échelle d'une intercommunalité, en s'appuyant sur une ou des centralités identifiées dans la convention.

Réuni durant cinq demi-journées, le groupe de travail a élaboré ses premières propositions que vous trouverez en annexe.

Les plus emblématiques (adaptation des aides Anah aux contraintes de la réhabilitation en centre-ville, renforcement du pouvoir coercitif des communes et intercommunalités dans les opérations RHI- THIRORI, mise en place de mesures fiscales incitatives pour créer un marché attractif susceptible d'attirer les investisseurs dans le cadre des OPAH/ORT situées dans les zones détendues, création d'un programme de rénovation énergétique des locaux commerciaux, promotion d'un service déconcentré facilitateur et garant de la continuité des politiques publiques) matérialisent le souhait des élus de voir la réglementation s'adapter au mieux aux contraintes de réhabilitation de leur centralités et l'urgence d'intervenir.

Plus largement, elles démontrent à quel point l'efficacité de ces mesures est liée au retour des habitants, et notamment des familles, dans ces centralités, ainsi qu'à une reconquête de l'espace public garantes d'une cohésion sociale souhaitée, aujourd'hui plus encore, par les français.

Madame Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales  
Ministère de la Cohésion des territoires  
Et des relations avec les collectivités territoriales  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

.../...

L'ensemble du territoire n'étant pas soumis aux mêmes contraintes, les élus ont unanimement émis le souhait d'un programme spécifique en faveur des petites centralités pour bénéficier de l'effet levier inédit, observé depuis l'entrée de la phase opérationnelle du programme Action cœur de ville, sur l'adaptation de l'offre des partenaires publics et privés et de certains investisseurs aux enjeux de redynamisation des centralités envisagé désormais de manière globale.

Ce nouveau programme pourrait intégrer les territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » dont les projets pourtant définis grâce au concours de l'Etat, et pour certains déjà engagés, restent encore en attente des moyens nécessaires pour être poursuivis de manière efficiente.

Vous pouvez compter, Madame la Ministre, sur notre volonté d'accompagner la politique de revitalisation des centralités dans leur diversité démographique. Nous comptons sur votre compréhension et votre engagement pour que cette politique soit étendue aux centralités identifiées dans les opérations de revitalisation de territoire dans le respect d'un aménagement du territoire respectueux de tous.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Pierre JARLIER  
Vice-Président de l'AMF  
Président de la commission Aménagement



Rachel PAILLARD  
Vice-Présidente de l'AMF  
Rapporteuse de la commission  
des communes et territoires ruraux